

FORMATION COMPLÉMENTAIRE POST-PERMIS

(Article L.223-1 du Code de la route)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation post-permis a pour objectif d'améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite, afin de rendre les déplacements plus sûrs et plus responsables.

Elle permet notamment de renforcer les compétences acquises lors de la formation initiale et de sensibiliser les conducteurs novices aux risques routiers.

L'objectif est d'accompagner les jeunes conducteurs vers une conduite plus autonome, sécurisée et citoyenne.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

Cette formation s'adresse aux conducteurs :

- titulaires d'un premier permis de conduire (catégorie B ou A2)
- ayant obtenu leur permis depuis au moins 6 mois et au maximum 12 mois
- souhaitant améliorer leur pratique de la conduite et réduire leur période probatoire

Les personnes en situation de handicap peuvent faire l'objet d'un accompagnement spécifique. Nous vous invitons à nous contacter pour étudier vos besoins.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

La réduction de la période probatoire est possible uniquement pour les conducteurs n'ayant pas commis d'infractions ayant entraîné un retrait de points ou une suspension du permis de conduire.

La participation active à la formation est obligatoire. Tout comportement inadapté ou non-respect des règles pourra entraîner une exclusion de la formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription à la formation est possible sous réserve de remplir les conditions d'accès.

Un délai d'accès peut être nécessaire en fonction des disponibilités des sessions.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation se déroule sur une durée de 7 heures et comprend deux modules :

Module 1 : Compréhension des situations de conduite (4h)

- présentation de la formation
- auto-évaluation du conducteur
- analyse des comportements
- perception des risques
- gestion des situations complexes

Module 2 : Mobilité et conduite responsable (3h)

- réflexion sur les habitudes de conduite
- sensibilisation aux risques spécifiques des jeunes conducteurs
- choix de mobilité
- engagement personnel

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée en présentiel, en groupe, et encadrée par un enseignant de la conduite diplômé.
Elle repose sur :

- des échanges collectifs
- des analyses de situations
- des supports pédagogiques adaptés

SUIVI ET ÉVALUATION

La participation à la formation est attestée par une feuille d'émargement.
Un bilan est réalisé en fin de formation afin d'évaluer la progression du participant.

VALIDATION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, une attestation de suivi est remise au participant.
Cette attestation permet, sous conditions, de réduire la durée de la période probatoire.

INFORMATION

Pour toute information complémentaire ou pour vous inscrire, vous pouvez contacter notre établissement.

Cette formation post-permis est fortement recommandée pour les conducteurs novices souhaitant sécuriser leur conduite et réduire leur période probatoire.
Conduite et Prévention encourage activement les élèves à suivre cette formation complémentaire.